

Cyclistes et joggeurs exonérés de l'obligation du port du masque : Réaction de Christophe Chaillou, Président d'Orléans Métropole

Je tiens à saluer la décision de Monsieur le Préfet du Loiret, Préfet de Région Centre-Val de Loire qui a annoncé une évolution de l'arrêté imposant le port du masque sur l'ensemble du territoire d'Orléans Métropole. Les cyclistes et les coureurs à pied ne sont donc plus concernés par cette mesure lors de leurs déplacements. J'y étais favorable et j'avais d'ailleurs plaidé cette cause lors de nos échanges de ces derniers jours. Cette décision va ainsi dans le sens des préconisations de l'OMS qui déconseille le port du masque durant les activités physiques et répond aux attentes des pratiquants qui m'avaient d'ailleurs interpellé sur ce point. Elle permettra d'encourager ces pratiques vertueuses pour notre santé et notre environnement. Les Maires de la Métropole restent bien évidemment pleinement conscients de la crise sanitaire inédite que nous traversons et de ses enjeux et s'efforcent de veiller, avec discernement, au respect des dispositions prévues par les arrêtés préfectoraux sur le territoire de leurs communes.

**Christophe Chaillou,
Président d'Orléans Métropole**

CONTACT PRESSE

Paul Davy - paul.davy@orleans-metropole.fr

06.80.80.04.83



@presseorleans